



Organisation  
Mondiale  
de la Santé  
Animale

World  
Organisation  
for Animal  
Health

Organización  
Mundial  
de Sanidad  
Animal

# Collaboration régionale dans le cadre du processus PVS de l'OIE

## Exemple de l'UEMOA



(Dr. Martial Petitclerc et Dr. Moussa DOUMBIA/UEMOA)

Programme d'appui pour la législation vétérinaire 

# Introduction

Communauté de pays semblables

+

Outil d'analyse performant (PVS)

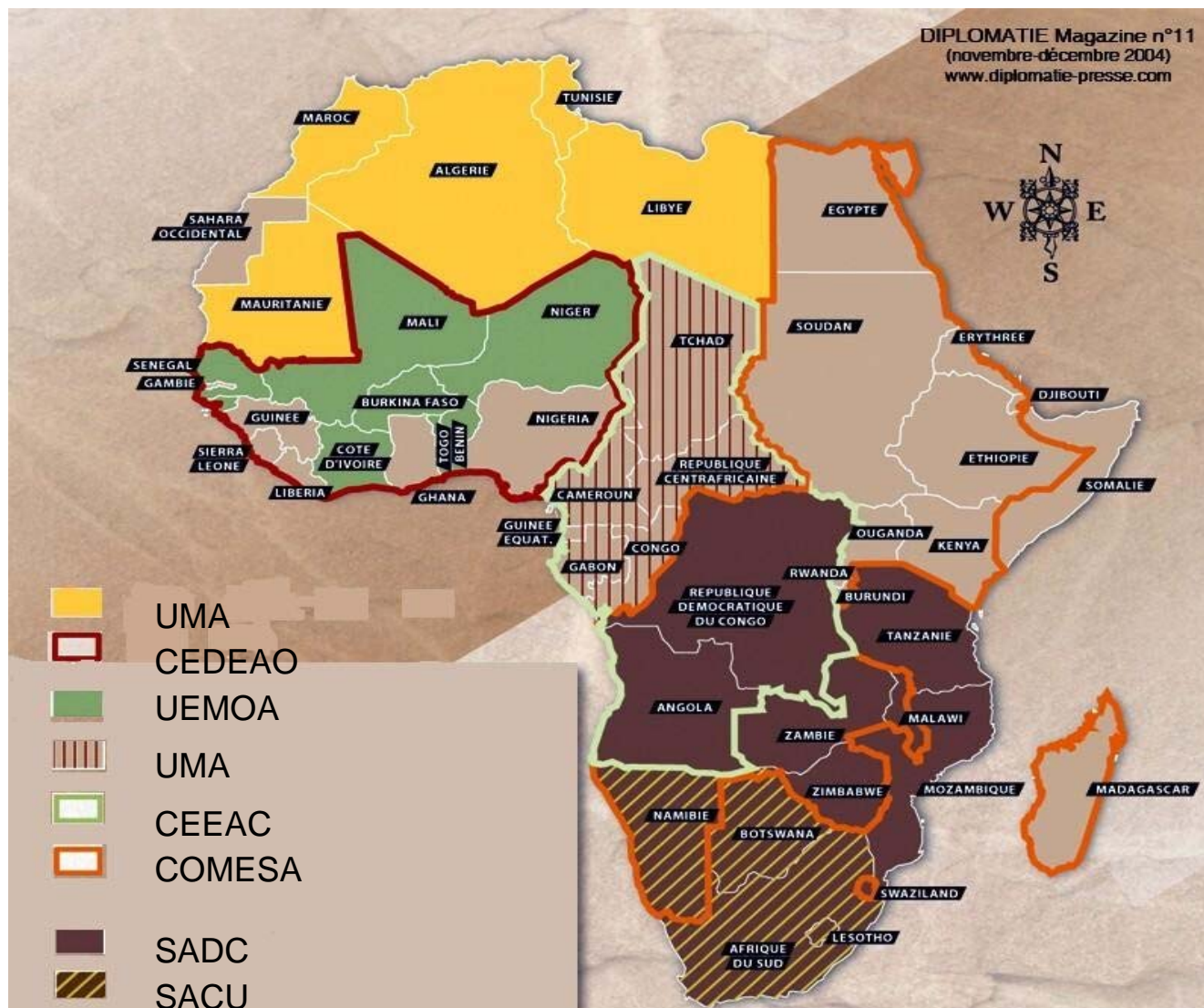
+

Expertise et volonté régionale

=

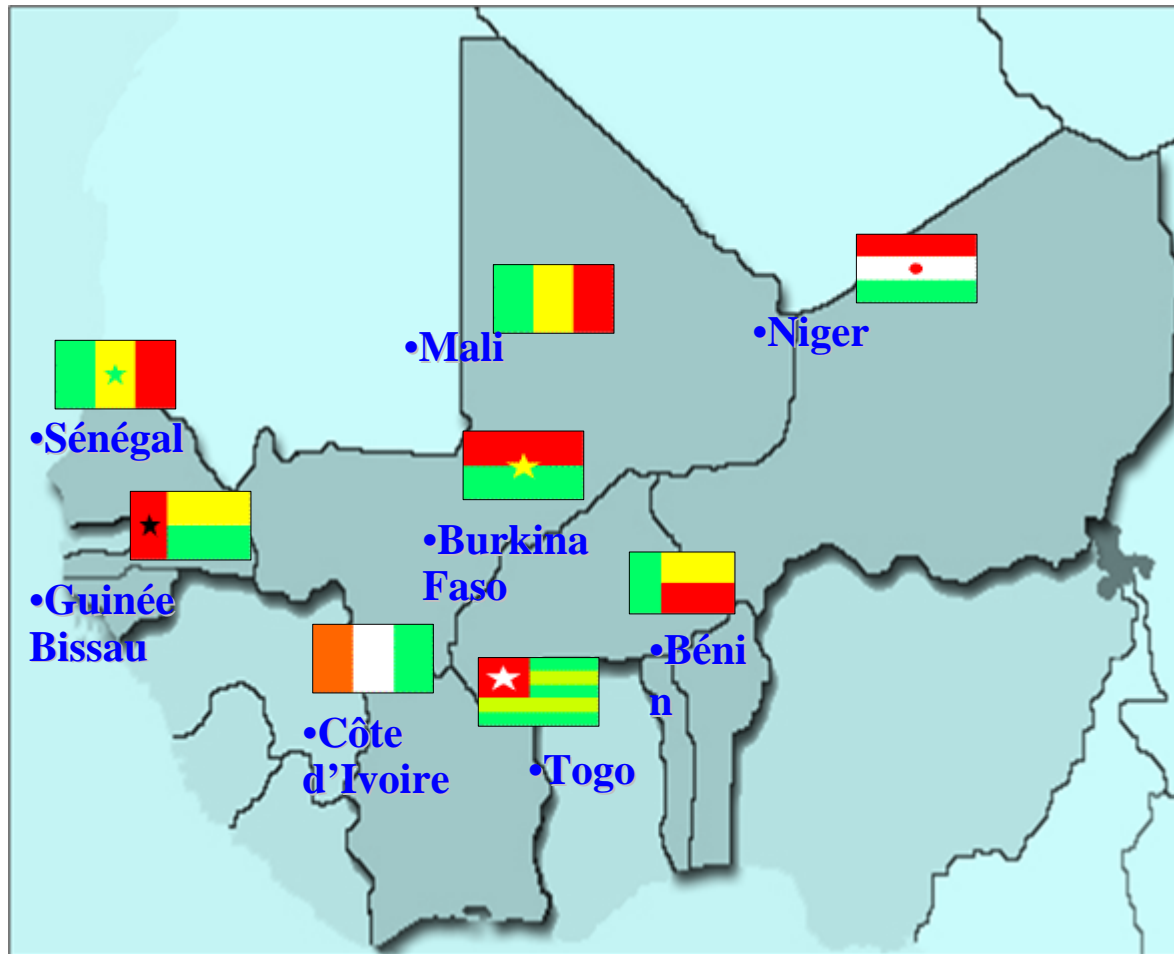
Gain commun

# Les organisations régionales



CEDEAO	10 : Bénin, Cap Vert, Burkina-Faso, Cote d'ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Togo, Sierra Leone
CEEAC	10 : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Centrafrique, RDC, Sao Tome, Tchad,
CEMAC	6 : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Centrafrique, Tchad,
CEN-SAD	27
COI	Madagascar, Comores, Seychelles, France (Réunion et Mayotte), Maurice
COMESA	20 : Angola, Burundi, Comores, Djibouti, Égypte, Érythrée Éthiopie, Libye, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, RDC, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Zambie, Zimbabwe
EAC	5 Kenya, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi
IGAD	Djibouti, Soudan
SACU	5 : Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland
SADC	15: Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Ouganda, RDC, Tanzanie, Seychelles, Swaziland, Zambie, Zimbabwe
UEMOA	8 : Bénin, Burkina-Faso, Cote d'ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo
UMA	5 : Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Libye

# Brefs rappels sur l'UEMOA (1)



- Créée en 1994,
- 3,5 millions de Km<sup>2</sup>
- Population: 89 Millions d'habitants
- 33% PIB Afrique de l'Ouest
- Population (60% < 25 ans)

# Brefs rappels sur l'UEMOA (2): chiffres clés - Elevage



	Population humaine	Cheptels				Production					
		Bovins	Ovins	Porcins	Volailles	Bovins	Ovins	Porcins	Volailles	Lait	Œufs
Monde	6 670 799	1 534 432	1 917 273	918 278	17 863	59 852	13 132	99 212	75 826	679 207	63 411
Afrique sub.s	751 998	202426	378695	25076	879	3 735	1 480	791	1 927	16 076	1546
<b>UEMOA</b>	<b>89520</b>	<b>32154</b>	<b>77274</b>	<b>4789</b>	<b>170</b>	<b>524</b>	<b>270</b>	<b>85</b>	<b>183</b>	<b>2 402</b>	<b>142</b>
Rapport absolu UE/Ass	11,90	15,88	20,41	19,10	19,34	14,03	18,24	10,75	9,50	14,94	9,18
Rapport absolu UE/Monde	1,34	2,10	4,03	0,52	0,95	0,88	2,06	0,09	0,24	0,35	0,22
Rapport par hab. UE/ Ass		1,33	1,71	1,60	1,62	1,18	1,53	0,90	0,80	1,26	0,77
Rapport par hab. UE/Monde		1,56	3,00	0,39	0,71	0,65	1,53	0,06	0,18	0,26	0,17

# OIE PVS Pathway – State of play

	OIE Members	OIE PVS		PVS Gap Analysis		Legislation	
		Requests	Missions done	Requests	Missions done	Requests	Missions done
Africa	52	47	43	30	18	17	10
Americas	29	21	19	9	4	2	2
Asia and Pacific	32	17	14	12	7	4	3
Europe	53	13	12	5	3	3	1
Middle East	12	12	11	6	2	4	3
<b>TOTAL</b>	<b>178</b>	<b>110</b>	<b>99</b>	<b>62</b>	<b>34</b>	<b>30</b>	<b>19</b>

*10 February 2011*



# DOMAINE VÉTÉRINAIRE DE L'UEMOA





# Fondements juridiques du domaine vétérinaire de l'UEMOA



## OBJECTIFS DU TRAITE

• Renforcer **compétitivité économique** des EM dans un marché ouvert et concurrentiel et un **environnement juridique rationalisé et harmonisé**

• Créer **un marché commun** avec **libre circulation** des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée

• **Coordonner les politiques sectorielles nationales** et la mise en œuvre **d'actions communes** et de **politiques sectorielles communes** (**Ex. Agriculture: PAU**)

• **Harmoniser dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché commun les législations** des États membres

# Cadre stratégique du domaine vétérinaire de l'UEMOA (1)



## •- PAU: Objectifs-

- Réaliser la sécurité alimentaire, Accroître la productivité de l'agriculture et Améliorer les conditions de fonctionnement des marchés (Agriculture, Elevage, Pêche)

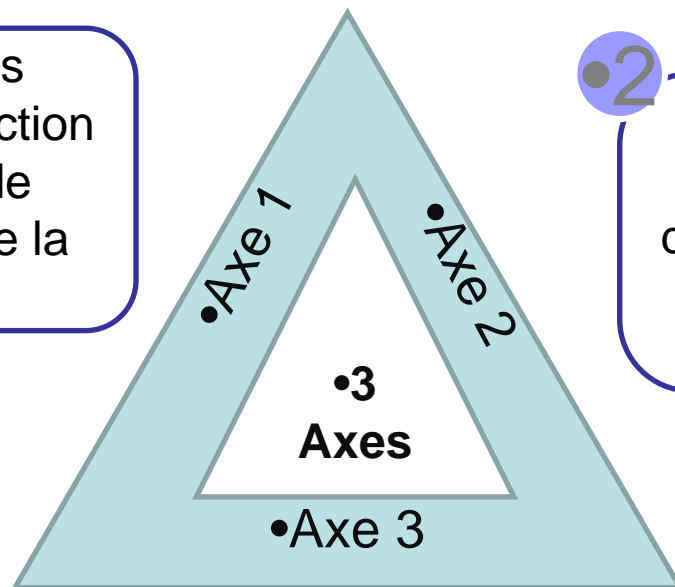
## •- PAU: Axes -

1

- Adaptation des systèmes de production et amélioration de l'environnement de la production

2

- Approfondissement du marché commun dans le secteur agricole et gestion des ressources partagées



3

- Insertion de l'agriculture dans le marché régional et mondial

# Cadre stratégique du domaine vétérinaire(2)



## • Les objectifs du domaine vétérinaire

• a

Contribuer au **bon fonctionnement du marché commun** (stimulation des échanges/harmonisation des normes/élimination des entraves non tarifaires)

• b

Instituer progressivement un **territoire sanitaire unique** (règles et mesures communes de gestion de la sécurité sanitaire/système communautaire de contrôle et de surveillance zoonositaire)

• c

Contribuer à la **sécurité alimentaire** par l'amélioration de la compétitivité des filières animales

Améliorer l'**accès aux marchés internationaux** des animaux et produits d'origine animale

Harmoniser l'**exercice de la profession vétérinaire** dans l'espace UEMOA

• d

• e

# État des lieux du domaine vétérinaire (1)



## Harmonisation des législations pharmaceutiques vétérinaires (1)

### ■ Objectifs:

- ➔ Établir des **procédures communautaires** pour l'autorisation de mise sur le **marché** et la **surveillance** des médicaments à usage vétérinaire
- ➔ Instituer un **Comité Régional du Médicament Vétérinaire** pour l'évaluation des médicaments
- ➔ **Harmoniser** les législations nationales en matière de **contrôle à l'importation**, à la **circulation** à l'intérieur de l'Union, de **mise sur le marché**, de contrôle des **conditions d'ouverture** et de **fonctionnement** des établissements de fabrication, de détention à des fins commerciales, d'importation et de distribution en gros et au détail des médicaments vétérinaires
- ➔ Mettre en place un **dispositif communautaire de contrôle** de **qualité** des MV par la mise en réseau de **9 laboratoires nationaux**

# État des lieux du domaine vétérinaire (2)



## Harmonisation des législations pharmaceutiques vétérinaires (2)

### ▪ Base juridique

- ➔ Règlement N°02/2006/CM/UEMOA établissant des procédures communautaires pour l'autorisation de mise sur le marché et la surveillance des médicaments vétérinaires et instituant un Comité régional du médicament vétérinaire
- ➔ Règlement N°03/2006/CM/UEMOA instituant des redevances dans le domaine des médicaments vétérinaires
- ➔ Règlement N° 04/2006/CM/UEMOA instituant un réseau de laboratoires chargés du contrôle de la qualité des médicaments vétérinaires dans la zone UEMOA.
- ➔ Directive N°07/2006/CM/UEMOA relative à la pharmacie vétérinaire.

# État des lieux du domaine vétérinaire (3)



## Harmonisation des législations pharmaceutiques vétérinaires (3)

### ▪ Résultats obtenus

- ➔ Réforme UEMOA: **délivrance d'une AMM régionale**, après un processus d'évaluation scientifique impliquant le CRMV, le Comité Vétérinaire et le cas échéant les experts de la LEMV
- ➔ Cette **AMM régionale** remplace les **AMM nationales**
- ➔ Cette AMM régionale, accompagnée d'une **autorisation d'importation** d'un des Etats membres, assure **la libre circulation des médicaments dans tous les Etats membres**;
- ➔ Réforme UEMOA met en place **un réseau de laboratoires de contrôle de qualité**: expertise dans l'évaluation des dossiers d'AMM, dans les plans de surveillance;
- ➔ Réforme : **amélioration de la distribution et de qualité des MV** dans l'espace UEMOA: **Etats membres** assurent le **contrôle à l'importation**, le **contrôle des établissements pharmaceutiques**, le **contrôle de la qualité des MV**, la **pharmacovigilance**

# État des lieux du domaine vétérinaire (4)



Un dispositif d'ajustement de la production réglementaire : **Comité Vétérinaire de l'UEMOA**

## ▪Objectif:

➔ Donner des **avis techniques consultatifs** sur l'ensemble des questions et mesures d'intérêt communautaire dans les domaines de **la santé et du bien être des animaux aquatiques et terrestres, de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale, de la pharmacie vétérinaire, des zoonoses et de la profession vétérinaire.**

## ▪Base juridique

➔ Règlement N°01/2006/CM/UEMOA portant création et modalités de fonctionnement d'un Comité Vétérinaire au sein de l'UEMOA.



# État des lieux du domaine vétérinaire (5)



## Harmonisation des législations relatives à la sécurité sanitaire des animaux, des aliments et des végétaux

- **Objectif**
- ❖ Mettre en place des mesures et actions indispensables aux fins d'harmonisation **des normes techniques et sanitaires relatives aux productions et aux produits agricoles et alimentaires**, ainsi que **le contrôle et la surveillance sanitaire** (végétaux, animaux, aliments).
  
- **Base juridique**
- ❖ Règlement N°07/2007/CM/UEMOA relatif à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments dans l'UEMOA du 06 avril 2007

# État des lieux du domaine vétérinaire (6)



## Autres processus d'harmonisation en cours

- Libre circulation et établissement des Dr Vétérinaires ressortissants de l'UEMOA au sein de l'espace communautaire

- **Objectif**

- ❖ Faciliter la libre circulation ainsi que l'établissement pour l'exercice de la profession vétérinaire dans les Etats membres de l'Union par un Docteur Vétérinaire déjà inscrit à l'ordre national des Docteurs vétérinaires d'un des Etats membres.

- **Base juridique**

- ❖ Projet de Directive N°.../2010/CM/UEMOA relatif à la libre circulation et au droit d'établissement des Dr vétérinaires

- Système d'inspection pharmaceutique vétérinaire dans la zone UEMOA.

- **Objectif**

- ❖ Mettre en place un dispositif communautaire d'inspection du médicament vétérinaire intégré aux dispositifs d'AMM et de contrôle de qualité des MV (étude de faisabilité en cours)

# État des lieux du domaine vétérinaire (7)



## Autres processus d'harmonisation en cours

- Plan stratégique de l'UEMOA relatif au renforcement des SV

- **Objectif**
- ❖ Permettre à l'UEMOA d'avoir une visibilité claire sur les activités à mener dans les 5 prochaines années en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments d'origine animale.
- ❖ Phase 1: élaboration et adoption (en cours)
- ❖ Phase 2: mise en oeuvre



Toutes ces réformes doivent concourir à l'institution d'**un territoire sanitaire unique** (commun aux Etats membres) avec les mêmes règles et les mêmes procédures harmonisées en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments d'origine animale, et adoptées dans un cadre consensuel.

# Processus

**Convention UEMOA-OIE (Mai 2009)**

**Synthèse des PVS (2010)**

**Atelier de validation (Juin 2010)**

**Préparation du plan stratégique (Juin-Juillet 2010)**

**Validation du Comité vétérinaire (Oct. 2010)**

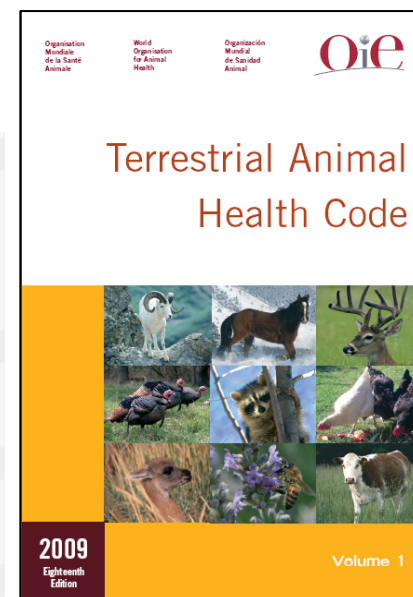
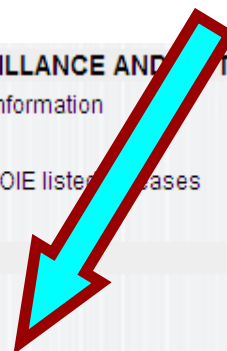
**Présentation à la Commission (DC) (Oct.)**

**Adoption par le Conseil des ministres (1<sup>er</sup> Trim. 2011)**

# Normes de l'OIE

Critères de qualité et d'évaluation des SV : définis dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres

<b>Section 1.</b>	<b>ANIMAL DISEASE DIAGNOSIS, SURVEILLANCE AND NOTIFICATION</b>
Chapter 1.1.	Notification of diseases and epidemiological information
Chapter 1.2.	Criteria for listing diseases
Chapter 1.3.	Prescribed and alternative diagnostic tests for OIE listed diseases
Chapter 1.4.	Animal health surveillance
<b>Section 2.</b>	<b>RISK ANALYSIS</b>
Chapter 2.1.	General considerations
Chapter 2.2.	Import risk analysis
<b>Section 3.</b>	<b>QUALITY OF VETERINARY SERVICES</b>
Chapter 3.1.	Veterinary Services
Chapter 3.2.	Evaluation of Veterinary Services
<b>Section 4.</b>	<b>GENERAL RECOMMENDATIONS: DISEASE PREVENTION AND CONTROL</b>



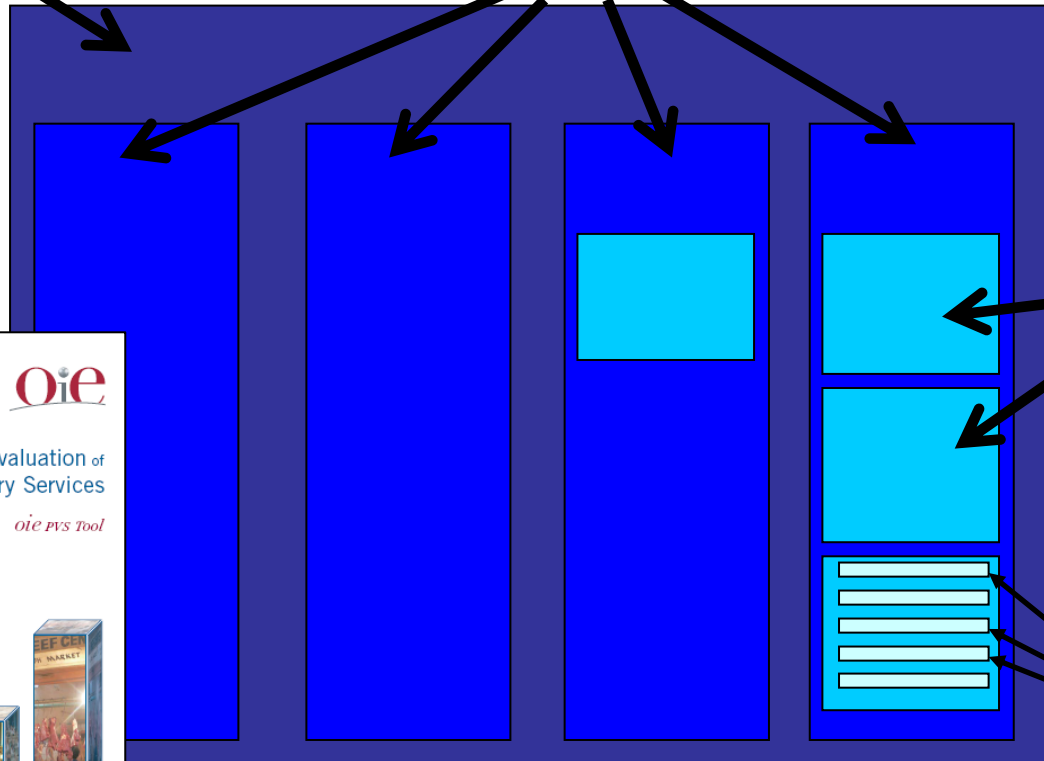
Art. 3.1.5 : "Évaluation réalisée sous les auspices de l'OIE avec l'appui d'experts OIE"

=> utilisation de *l'Outil de l'OIE pour l'évaluation des performances des SV*  
ou *Outil PVS de l'OIE*

# Outil PVS de l'OIE

PVS

4 Composantes fondamentales



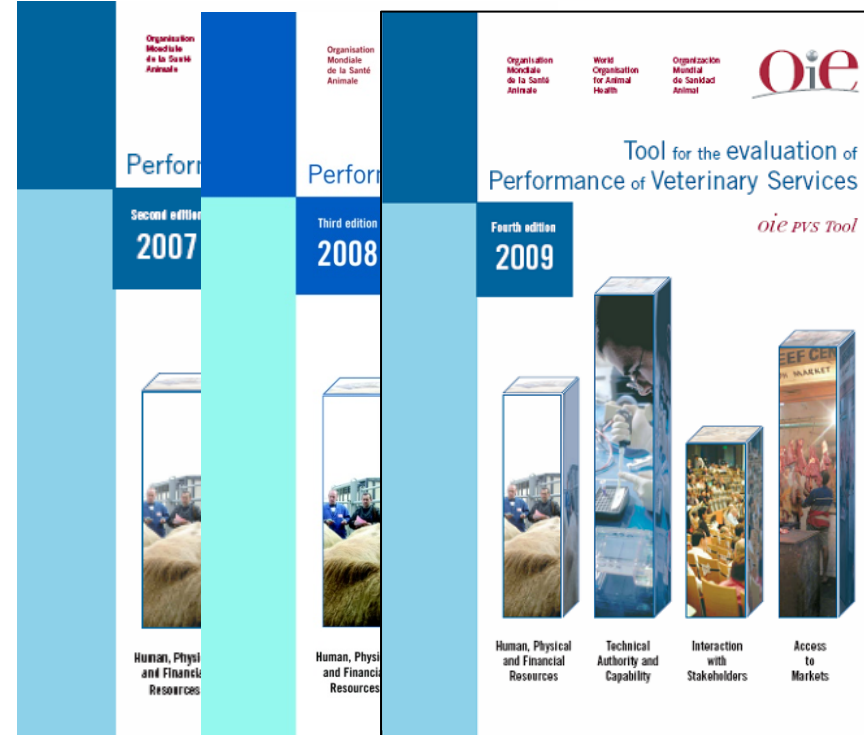
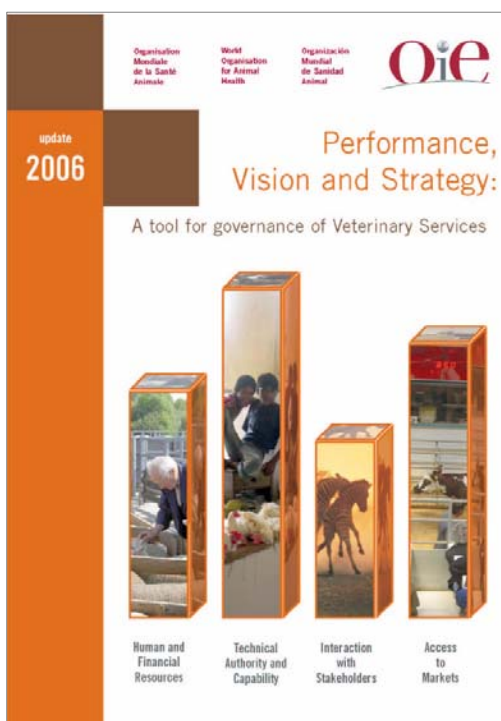
Compétences critiques  
(6 - 14)

5 niveaux  
d'avancement  
de 1(<) à 5(>)





# Outil PVS de l'OIE



32 compétences critiques



...40 compétences critiques



...46 compétences critiques

# Missions PVS dans l'UEMOA

Pays	Dates de la mission PVS	Edition de l'outil PVS utilisée
Côte d'Ivoire	10 au 25 décembre 2006	1
Bénin	12 au 25 avril 2007	1
Togo	22 octobre au 4 novembre 2007	1
Mali	23 novembre au 7 décembre 2007	1
Burkina Faso	17 au 31 jan 2008	2
Sénégal	19 janvier au 4 février 2008	2
Guinée Bissau	28 mars au 12 avril 2008	2
Niger	1 au 17 juillet 2008	2



# Objectifs

Le consultant, travaillant en étroite collaboration avec l'OIE devait:

1. Effectuer une lecture comparée des 8 rapports PVS d'évaluation des SV des États membres de l'UEMOA.
2. Identifier, sur la base des constats effectués dans ces rapports, les lacunes majeures communes à plusieurs SV de la région.
3. Dégager des domaines d'actions prioritaires pour le renforcement de ces SV qui pourraient faire l'objet de programmes coordonnés à l'échelon régional.
4. Résumer les points clés à traiter qui contribueront à alimenter le Plan stratégique pour les actions de santé animale dans l'espace UEMOA.

# Résultats

- Analyse par compétence critique
- Recommandations par compétence critique et par domaine
- Identification des principaux axes



# Ressources humaines et financières

## Recommandations

- Un système de reconnaissance des diplômes (vétérinaires et paraprofessionnels) est essentiel pour :
  - garantir un haut niveau de qualité
  - permettre la libre circulation des professionnels.
- Un effort de développement de l'offre de formation devrait être parallèlement consenti.
- La décentralisation devrait préserver l'indépendance technique.



# Autorité et capacité techniques

## Recommandations

- Une politique en matière de frontières est essentielle.
- La liberté des échanges implique une convergence dans l'identification et la traçabilité ainsi qu'une harmonisation des contrôles.
- Une harmonisation régionale des informations vétérinaires est nécessaire.
- La participation effective des États est indispensable
- L'UEMOA ne peut se substituer aux États



# Interaction avec les bénéficiaires

## Recommandations

- La communication est très importante
- Une stratégie régionale est opportune
- Le soutien aux organisations professionnelles est un point clé du renforcement des Services vétérinaires.





# Accès aux marchés

## Recommandations

- La législation est un élément très important de la libre circulation.
- La formation des personnels chargés de son utilisation est nécessaire.
- La traçabilité est un facteur limitant de la certification.



# Justification d'un plan régional

Un mandat pour un espace économique harmonisé et intégré, caractérisée par une liberté de circulation des personnes, des capitaux, des biens, des services et des facteurs de production,

**Article 79 du Traité** précise que [...] les États membres conservent la faculté de maintenir et d'édicter des interdictions ou des restrictions d'importation, d'exportation et de transit, justifiées par des raison [...] de protection de la santé ou de la vie des personnes et des animaux, [...].

Le statut sanitaire des animaux et la qualité sanitaire des aliments d'origine animale sont des conditions sine qua non de la libéralisation des échanges.

Or, c'est la fonction même des Services vétérinaires

Le renforcement des Services vétérinaires est un élément pour l'accomplissement de son mandat



# Fondation et vision stratégique

- Application du Traité
- Vision de la fonction sanitaire vétérinaire
- Conception du domaine vétérinaire
- Intégration régionale



# Premier pilier

- Libre circulation
- Harmonisation des règles sanitaires
- Vision régaliennne de la fonction sanitaire vétérinaire
- « Soutien des dispositifs susceptibles de garantir leur indépendance technique pour l'application homogène des normes communes »

# Deuxième pilier

- Concept de:

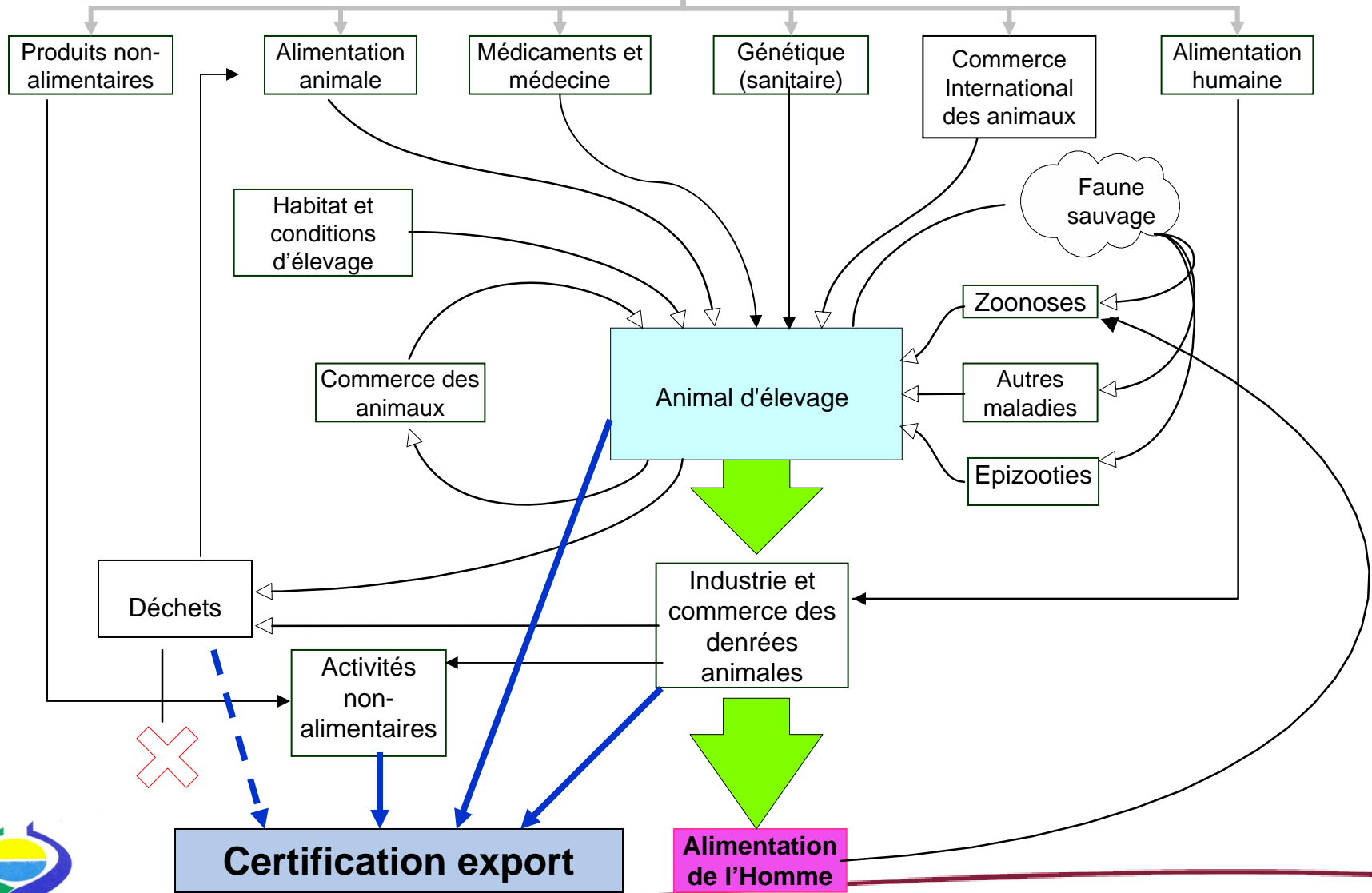
« La fourche à la fourchette »

Ou de:

« L'étable à la table »



# Postes d'inspection frontalières





## Troisième pilier

- Intégration régionale
- Coordination de la conception et de la mise en œuvre des politiques sanitaires vétérinaires





# Les axes stratégiques -1

## Professionnalisation, harmonisation des pratiques professionnelles et maillage sanitaire des territoires

- Définitions de la médecine vétérinaire
- Réglementation des professions
- Organisation professionnelles représentatives
- Formation initiale et continue



# Les axes stratégiques - 2

## Initiation d'une politique de traçabilité des animaux et des produits

- Travail de très long terme : urgent à démarrer
- Identification de compartiments prioritaires
- Marque de salubrité communautaire
- Cahier des charge de l'identification animale



# Les axes stratégiques - 3

## Développement de programmes sanitaires régionaux

- Outil de professionnalisation et de structuration des SV et du Comité vétérinaire
- Maladies prioritaires



# Les axes stratégiques - 4

## Harmonisation des contrôles vétérinaires et sanitaires aux frontières

- Protection des frontières
- Création d'un espace sanitaire



# Fonctions supports

- Complété par les fonctions supports liées aux risques de mise en œuvre:
  - Base de donnée vétérinaire communautaire
  - **Renforcement du Comité vétérinaire**
  - Pharmacie vétérinaire
  - Actions des États pour leurs SV

# Obligations des États

- La mise en œuvre des réglementations régionales incombe aux États membres et rien ne peut se faire sans eux.
- Il leur appartient au minimum de :
  - prévenir l'apparition de certaines maladies
  - détecter leur apparition ;
  - lutter contre leur extension, de les éradiquer ou de limiter leur incidence.
  - garantir que les produits d'origine animale ne véhiculent pas de maladies animales transmissibles à l'homme ;
  - ne contiennent pas de résidus nuisibles ( médicaments) ;
  - soient récoltés, préparés, conservés, transportés et commercialisés dans des conditions d'hygiène qui ne mettent pas en danger la santé humaine.
  - garantir, grâce à un système de traçabilité et de certification conformes aux règles internationales, le respect des normes requises.

# Infrastructures

- Des compétences suffisantes en nombre et en qualité
- Capacité de recueil de l'information sanitaire et capacité d'exploitation
- Des réglementations techniques appropriées et appliquées
- Une administration vétérinaire performante. (Gouvernance)

# Instruments

- La réglementation et la normalisation (Articles 42, 43 et 80 du Traité)
- L'incitation et l'intervention (Fonds d'intervention agricole)
- Les « recommandations »
- La communication



# Fonctions support

- Constitution d'une base de donnée vétérinaire communautaire
  - Nécessité de données épidémiologiques, économiques et financières précises et fiables.
  - Une large économie d'échelle peut être attendue d'une harmonisation des réseaux
- Renforcement du Comité vétérinaire.
  - Condition de l'élaboration de dispositifs pertinents, acceptables et applicables dans des délais raisonnables

# Recommandations

- Encourager une organisation des Services vétérinaires qui garantisse leur efficacité et leur indépendance conformément aux normes internationales :
  - gouvernance des Services vétérinaires assimilée aux systèmes de sécurité c'est à dire non décentralisée ;
  - indépendance des fonctions de contrôle par rapport aux fonctions de développement,
  - renforcement des chaînes de commandement
  - renforcement des pouvoirs de police des Services vétérinaires officiels et à la qualification des agents concernés.
  - renforcement des participations au Comité vétérinaire en vue de participer efficacement à l'élaboration des textes communautaire et à l'exécution de la politique communautaire

# Conclusions

- En matière de législation, les organisations régionales :
  - peuvent renforcer leur spécialisation,
  - sont en mesure de soulager les Services nationaux et de favoriser l'intégration régionale.
  - peuvent limiter la divergence des législations vétérinaires.

# Conclusions...

- L'application des règles sur le terrain et la police relèvent des États
- La réussite de ces entreprises dépend en grande partie de l'implication et de la participation des États membres.
- La faiblesse des moyens humain, aussi bien au niveau des États que de l'UEMOA limite assurément les capacités d'action
- La mutualisation est une voie de progrès
- Elle passe par un renforcement sensible des instances vétérinaires régionales (Comité vétérinaire).

# Conclusions

- Initiative très intéressante de l'UEMOA associée à l'OIE
- valorise les évaluations PVS
- montre la possibilité de potentialiser les actions des Services vétérinaires nationaux en mutualisant certaines réflexions
- Sans préjuger des difficultés futures, cette expérience est en tout cas exemplaire et mérite tous les encouragements.

Thank you for your attention





Organisation  
Mondiale  
de la Santé  
Animale

World  
Organisation  
for Animal  
Health

Organización  
Mundial  
de Sanidad  
Animal